

Résumé de l'évaluation périodique des programmes de Baccalauréat et de Maîtrise en psychoéducation Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke.

Description sommaire des programmes en psychoéducation (2003-2004)

La gestion des programmes de baccalauréat et de maîtrise en psychoéducation est sous la responsabilité du Département de psychoéducation qui assure la formation en vue de l'intégration des diplômées et diplômés à l'Ordre professionnel des conseillers et des conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec (OCCOPPQ). Un diplôme de maîtrise est exigé pour être intégré à l'ordre professionnel.

Programme de baccalauréat (capacité d'accueil de 90 étudiants)

L'Objectif général est de permettre à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir une formation en psychoéducation pour la prévention et la réadaptation psychosociale des personnes en difficulté d'adaptation. Ses objectifs spécifiques sont de permettre à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir des connaissances sur les fondements théoriques et scientifiques du développement de la personne, aux plans social, affectif et cognitif, en considérant le développement normal et pathologique, les facteurs associés et la mesure de l'inadaptation et d'acquérir les habiletés nécessaires à l'évaluation des inadaptations psychosociales et à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation des interventions psychoéducatives préventives et curatives. Ce programme est un programme régulier à temps complet de **90 crédits**, dont 66 crédits de cours obligatoires, 12 crédits alloués aux stages d'intervention, 9 ou 12 crédits attribués pour des activités pédagogiques à option et 0 ou 3 crédits attribués pour une activité pédagogique au choix (libre).

Programme de maîtrise (capacité d'accueil de 60 étudiants dont 30 à Longueuil)

Ce programme, révisé en 2002, offre un profil professionnel et un profil recherche, tous deux donnant accès à l'Ordre professionnel. Il vise à permettre à l'étudiante ou à l'étudiant : de poursuivre l'acquisition de connaissances en méthodologie de la recherche, de poursuivre l'acquisition de connaissances sur la dynamique adaptative des individus et des groupes avec leur environnement, de concevoir et d'élaborer un projet de recherche ou d'intervention, de réaliser un projet de recherche ou d'intervention et de développer les habiletés requises à la poursuite, le cas échéant, d'études doctorales. Il vise ainsi à préparer l'étudiante ou l'étudiant à l'exercice de la profession de psychoéducatrice ou de psychoéducateur. Ce programme est un programme régulier à temps complet ou à temps partiel de **45 crédits** répartis de la manière suivante :

Tronc commun pour les deux profils de **21 crédits obligatoires**, dont 6 crédits attribués à l'évaluation (problématiques et programmes), 12 crédits attribués aux stages d'intervention et 3 crédits attribués à la formation éthique et déontologique.

Profil professionnel (cheminement de type cours) de **24 crédits**, dont 15 crédits de cours obligatoires (bilan clinique et plan d'intervention, gestion organisationnelle, approches qualitatives, essais ou rapports de stages) et 9 crédits pour des activités pédagogiques à option (choix par rapport aux clientèles et aux contextes d'intervention)

Profil recherche (cheminement de type recherche) de **24 crédits**, dont 18 crédits d'activités pédagogiques obligatoires (élaboration du projet de recherche et mémoire) et 6 crédits d'activités pédagogiques à option choisies parmi l'ensemble des activités du profil professionnel (exception faite de l'essai et des rapports de stage).

1. Introduction

Au moment d'entreprendre à l'automne 2003, l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en psychoéducation, il est rapidement apparu important de considérer en même temps le programme de maîtrise, même si ce dernier avait été modifié au début des années 2000. La raison en est fort simple; l'arrivée d'un ordre professionnel en psychoéducation en 2002 se traduisait par l'exigence de la maîtrise et il fallait dès lors considérer la formation sur cinq ans et regarder de près la complémentarité des deux programmes.

2. Le comité d'évaluation des programmes CÉP

Le CÉP était composé de huit membres : Monsieur Jacques Joly, président du comité et professeur responsable du programme de baccalauréat en psychoéducation; Monsieur Robert Pauzé, professeur au Département de psychoéducation; Madame Caroline Couture, professeure adjointe au Département de psychoéducation; Monsieur René Hivon, professeur au Département de pédagogie de la Faculté d'éducation à l'Université de Sherbrooke (remplacé en raison d'un départ à la retraite par Monsieur Noël Boutin, professeur au Département de génie électrique et informatique de la Faculté de génie à l'Université de Sherbrooke); Madame Marielle Thibaudeau, étudiante à la maîtrise en psychoéducation, Monsieur Jacques Le Bourdais, chargé de cours au baccalauréat en psychoéducation (remplacé par Monsieur Bryan Rancourt, chargé de cours au baccalauréat); Madame Josée Arpin, coordonnatrice aux programmes et aux stages au Département de psychoéducation (remplacée en raison de son départ du Département par Monsieur Bruno Sioui, professeur, responsable de la formation pratique au Département) et Madame Guylaine Tremblay, chargée de cours au baccalauréat et à la maîtrise en psychoéducation et professionnelle liée à l'évaluation périodique des programmes.

3. Le processus d'autoévaluation

Le prédiagnostic

La première tâche accomplie fut une analyse de l'historique de la profession. Cette démarche étant justifiée par un fort consensus selon lequel des événements historiques importants comme l'arrivée d'un ordre professionnel et des changements dans les milieux de pratique ont marqué la profession. Une analyse de la documentation déjà disponible sur les programmes, d'avis et d'opinions de diverses sources (comme des travaux déjà entrepris d'analyse des difficultés liées à la formation pratique), de même que des consultations de différents milieux de pratique, des professeures et professeurs, des chargées et chargés de cours et des superviseuses et superviseurs de stages, ont ensuite permis de dégager neuf constats : 1 - Les psychoéducatrices et les psychoéducateurs travaillent dans des milieux très diversifiés et desservent des clientèles présentant des besoins bien différents les unes par rapport aux autres. 2 — On note une diminution des demandes initiales d'admission au programme de baccalauréat. Cependant, le nombre d'étudiantes et d'étudiants admis chaque année demeure constant et la cote CRC des étudiantes et étudiants admis est comparable à celle des étudiantes et étudiants admis dans les autres universités en psychoéducation. 3 — Pour avoir accès à l'ordre professionnel (OCCOPPQ), les étudiantes et les étudiants doivent maintenant compléter une maîtrise (avec stages). 4 — Cette augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants à la maîtrise générera des revenus supplémentaires significatifs pour le Département. 5 — Dans l'ensemble, 75% des

étudiantes et des étudiants inscrits au programme de baccalauréat complètent le programme. 6 — L'évaluation des enseignements sur les cours envisagés un à un révèle un taux de satisfaction très élevé des étudiantes et des étudiants tant au baccalauréat qu'à la maîtrise. Cependant, l'analyse de l'ensemble des programmes, particulièrement le baccalauréat, révèle un manque de continuité et de relations entre les cours, ce qui rend difficile l'intégration des contenus et le transfert des apprentissages d'un cours à l'autre et dans l'action. 7 — Plusieurs problèmes ont également été signalés concernant plus spécifiquement la formation pratique des étudiantes et des étudiants au baccalauréat. 8 — Tous les membres du corps professoral s'entendent pour dire que la qualité des essais et des travaux de stages à la maîtrise est souvent faible et que l'encadrement qui est offert aux étudiantes et étudiants est généralement limité. 9 — Dans l'ensemble, les étudiantes et les étudiants formés en psychoéducation se trouvent de l'emploi dans leur domaine.

En conclusion, il ressort que nos programmes répondent à toutes les exigences identifiées dans la proposition actuelle de l'ordre professionnel (OCCOPPQ). Cependant, il ressort d'une part un manque de continuité et de relation entre les cours et, d'autre part, que le programme actuel réussit mal à favoriser l'intégration des connaissances et leur utilisation dans l'action professionnelle. Il s'agit là des principales faiblesses du programme actuel.

Les questions d'évaluation

Trois questions ont alors été ciblées par le Département de psychoéducation :

- 1- Quelle psychoéducatrice et quel psychoéducateur souhaite-t-on former à l'Université de Sherbrooke?
- 2- Est-ce que les programmes actuels de baccalauréat et de maîtrise en psychoéducation permettent de former des psychoéducatrices et des psychoéducateurs qui correspondent au profil professionnel retenu?
- 3- Quelles modifications devraient être apportées aux programmes actuels afin d'augmenter la pertinence et la cohérence de la formation en psychoéducation en regard du profil professionnel retenu?

Six questions en provenance de la Faculté d'éducation et de la direction de l'Université s'ajoutent à ces trois questions ciblées.

- 1- La mise en place de modalités d'arrimages ou de passerelles avec le DEC technique en éducation spécialisée est-elle prévue dans la démarche d'évaluation du programme du baccalauréat?
- 2- Au niveau du curriculum, comment la démarche d'évaluation actuelle du programme de maîtrise, profil recherche, s'inscrit-elle dans le projet subventionné par le Programme de soutien à l'enrichissement des programmes d'études existants « Étude des compétences attendues » piloté par le vice-doyen à la recherche?
- 3- Au niveau de l'encadrement des étudiantes et des étudiants à la maîtrise, profil recherche, comment la démarche d'évaluation actuelle s'inscrit-elle dans le projet subventionné par le Programme de soutien à la qualité de l'encadrement piloté également par le vice-doyen à la recherche?
- 4- Est-ce que le fait de permettre que les deux types de profil offerts dans le programme de maîtrise (cours et recherche) conduit, dans les deux cas, au même titre professionnel, répond à vos attentes?

5- Dans quelle mesure les programmes de baccalauréat et de maîtrise en psychoéducation s'inscrivent-ils dans les priorités facultaires en matière d'innovation pédagogique et de partenariat avec les milieux de pratique?

6- Comparativement à des programmes similaires dans d'autres universités, comment les programmes de baccalauréat et de maîtrise en psychoéducation se distinguent-ils?

Méthodologie

Pour les questions du département

Pour répondre à la première question, nous avons formé un forum d'experts en psychoéducation qui avait pour mandat d'élaborer une première version du profil professionnel de la psychoéducatrice et du psychoéducateur que nous souhaitions former. Le forum d'experts était formé de 4 professeures et professeurs volontaires et de 4 formatrices psychoéducatrices et formateurs psychoéducateurs intéressés et associés au programme depuis au moins trois ans (chargées ou chargés de cours, superviseuses ou superviseurs, accompagnatrices ou accompagnateurs dans les milieux de stages). Les membres du forum ont reçu une formation préalable (une demi ou une journée) sur l'élaboration de profils professionnels de formation de la part d'experts en pédagogie universitaire. Réunis en groupe, les membres du forum avaient comme mandat d'élaborer un premier profil professionnel et de répondre aux questions 1a., 1b., 1c. et 1er. qui lui sont associées. L'animation du forum a été confiée à la professionnelle responsable de l'évaluation. Deux journées de travail ont été nécessaires pour produire un document écrit précisant le profil professionnel retenu et les réponses aux sous-questions.

Le profil professionnel proposé par le forum d'experts a ensuite été soumis aux autres professeures et professeurs du Département et à d'autres formatrices et formateurs. Cette consultation a été effectuée à l'aide de deux groupes de discussion animés également par la professionnelle responsable de l'évaluation. Chaque groupe était composé de 4 professeures et professeurs autres que les autres professeures et professeurs ayant participé au forum d'experts, de 4 formatrices et formateurs associés au Département depuis au moins 2 ans (pour un total de 16 participantes et participants par groupe). Deux séances de quatre heures ont été nécessaires pour travailler sur le profil proposé et produire un document identifiant le profil professionnel retenu et les réponses aux sous-questions identifiées.

Enfin, les deux documents produits par les deux groupes de discussion ont été soumis à des représentants des milieux de travail et à l'ensemble des formatrices et formateurs associés au département (n= 25). Le produit final de cette étape est un profil professionnel de formation avec les réponses aux cinq sous questions 1a. à 1er. qui ont été soumises à l'assemblée des professeures et des professeurs pour discussion et adoption finale d'un profil professionnel de formation. Ce profil a été adopté en assemblée départementale spéciale le 2 février 2005.

La manière de traiter les deux autres questions était directement tributaire du profil professionnel retenu et des réponses obtenues à la question 1. La méthodologie retenue pour répondre à ces deux questions est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1 : Méthodes de collecte pour l'évaluation des programmes actuels

Questions d'évaluation	Méthodes de collecte	Produit final
2a. et 3a. : objectifs du programme	Analyse des plans de cours par le forum d'experts. Groupes (2) de discussion avec des professeures et professeurs, des formatrices et formateurs.	Rapport d'analyse des plans de cours. Rapport d'analyse corrigé et principaux constats concernant les programmes de formation évalués en regard du profil professionnel souhaité.
2b. et 3b. 2c. et 3c. 2d. et 3d. 2e. et 3e. 2f. et 3 f. 2g. et 3g. 3h. et 3i.	Groupes (2) de discussion avec 8 professeures et professeurs et 8 formatrices et formateurs par groupe. Questionnaire auprès des professeures et professeurs et des formatrices et formateurs.	Appréciation et propositions.
2b. et 3b. 2c. et 3c. 2d. et 3d.	Questionnaire auprès de diplômées et diplômés (n=25). Questionnaire auprès des étudiantes et des étudiants (n=250)	Appréciation et propositions.
2c. et 3c. 2e. et 3e.	Entrevues (5) avec les représentants des milieux de travail.	Appréciation et propositions.

Pour les questions en provenance de l'Université et de la Faculté d'éducation

En ce qui concerne les questions d'évaluation en provenance de la direction de l'Université et de la Faculté d'éducation, le tableau 2 indique comment ces questions ont été abordées en cours du processus d'évaluation.

Tableau 2 : Méthodes de collecte pour les questions d'évaluation en provenance de la direction de l'Université et de la Faculté d'éducation

Questions d'évaluation	Sources d'information
4 : Arrimage DEC-Bacc.	Cette question est intégrée à la question 1 (1a.)
5 : Soutien à l'enrichissement (programme de doctorat)	Étude déjà en cours à la Faculté, les résultats seront intégrés au rapport d'évaluation.
6 : Qualité d'encadrement (maîtrise recherche et doctorat).	Étude déjà en cours à la Faculté, les résultats seront intégrés au rapport d'évaluation.
7 : Deux types de profils	Cette question est indirectement intégrée à la démarche prévue pour la question 1 et les questions 2a. et 3a.
8 : Priorités facultaires	Ensemble de la démarche d'évaluation.
9 : Comparaison avec autres programmes.	Le profil professionnel obtenu à la question 1 a servi de base de comparaison pour une analyse documentaire des programmes similaires offerts dans d'autres universités.

L'évaluation ciblée

En réponse à la première question, une première version d'un profil professionnel de sortie (incluant des connaissances, l'utilisation des connaissances et des habiletés personnelles et professionnelles) a été élaborée par un groupe composé de quatre professeures et professeurs et de quatre collaboratrices et collaborateurs (chargées et chargés de cours et superviseures et superviseurs de stages). Cette première version a ensuite été soumise à deux autres groupes composés chacun de quatre professeures et professeurs et quatre collaboratrices et collaborateurs pour être corrigée et introduite dans le rapport d'évaluation.

Par la suite, une analyse des programmes, en réponse à la seconde question, a permis de constater ce qui suit : 1- Même s'il y a une bonne correspondance générale entre la base de connaissances proposées dans les programmes actuels et le profil professionnel élaboré précédemment, il faudrait quand même s'assurer de la contribution explicite et effective de ces connaissances aux finalités poursuivies par le profil de formation lors de l'élaboration des nouveaux programmes; 2- les programmes actuels ne sont pas suffisamment orientés sur la maîtrise du processus d'intervention en situation professionnelle, laquelle implique une utilisation pertinente et opportune des connaissances dans l'action professionnelle; 3- les programmes actuels soutiennent peu le développement des qualités personnelles et professionnelles requises en relation d'aide et pourraient consacrer plus de place à l'apprentissage systématique et guidé de méthodes et de stratégies qui rendent compte de l'esprit scientifique attendu.

Le rapport d'évaluation, en ce qui concerne la troisième question, a suggéré : 1- de revoir la distinction, mais aussi la complémentarité des programmes, 2- de réécrire les objectifs de formation de chacun des programmes de manière à bien distinguer les deux cycles d'études, mais aussi à rendre plus explicite la finalité générale de la formation et les trois dimensions autour desquelles s'articulent les deux programmes de formation, 3- de réviser le curriculum de chacun des programmes en veillant à ce que a) les activités et les connaissances proposées contribuent de manière explicite et le plus directement possible au profil professionnel attendu, b) un élagage de contenus soit fait pour investir davantage les dimensions du profil consacrées à l'utilisation des connaissances et au développement des qualités personnelles et professionnelles, c) des activités d'intégration soient prévues plus tôt et plus fréquemment, d) plus d'activités réparties sur l'ensemble de la formation se centrent sur la maîtrise des processus d'intervention en contexte réel, e) des activités soient prévues pour entraîner plus systématiquement les étudiantes et les étudiants à aborder les opérations professionnelles avec une approche scientifique. En plus des trois points précédents, le rapport d'évaluation propose de 4- réviser les responsabilités et les obligations des nombreuses personnes impliquées dans la formation, 5- d'envisager les possibilités de former autrement, soit avec une approche de formation particulière ou des méthodes pédagogiques plus actives et 6- de mettre en place des modalités de communication qui assurent une compréhension commune des objectifs de formation et qui permettent une gestion et un encadrement efficaces des environnements et des personnes impliquées dans la formation.

En ce qui a trait aux autres questions d'évaluation, le rapport ne s'est pas penché sur l'arrimage avec le DEC en technique d'éducation spécialisée (question 4). Il a souligné que le développement d'un nouveau programme de maîtrise permettrait d'intégrer les résultats de travaux en cours sur l'« *étude des compétences attendues* » pilotée par le vice-rectorat à la recherche (question 5) et sur l'encadrement des étudiantes et des étudiants du profil recherche (question 6). Il a aussi souligné que l'intégration des deux profils de la maîtrise (professionnel et

recherche) poserait un défi à la révision des programmes (question 7). De même, il a répondu qu'une révision des programmes en intégrant une réforme de la pédagogie s'insère dans les priorités de la Faculté d'éducation (question 8). Enfin, le rapport a mis en évidence le fait que les programmes actuels se différencient légèrement des programmes de psychoéducation des autres universités, mais qu'il en serait autrement si le Département s'engageait dans une réforme de programmes sur la base du profil professionnel retenu (question 9).

Enfin, soulignons que le rapport d'évaluation a fait l'objet d'une consultation des étudiantes et étudiants de tous les niveaux et des professeures et professeurs. Comme l'indique le rapport, les professeures et professeurs ont questionné la nécessité de procéder à une réforme majeure pour mieux former, la nécessité de procéder à une réforme pédagogique et le fait de procéder à une réforme de programme en même temps qu'une réforme pédagogique.

Le CÉP a alors proposé d'entreprendre une réforme des programmes dès l'été 2005, de créer un comité de réforme des programmes et de demander à ce comité de déposer un plan de travail pour septembre 2005.

Le comité externe.

Ce comité était composé de Mme Suzanne Dugré, professeure à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et de Mme Ginette Sarazin, psychoéducatrice et coordonnatrice d'un programme de formation continue en cours d'emploi auprès des gestionnaires et des intervenants des Centres jeunesse et CSSS. La visite eu lieu le 29 novembre 2005. Les rapports ont été déposés en décembre 2005 et janvier 2006.

Comme le souligne une des évaluatrices « *Ce rapport d'évaluation ... apparaît comme un reflet fidèle d'une démarche honnête, transparente voire sans complaisance, effectuée par l'ensemble des acteurs* ». Ce point de vue est partagé par l'autre évaluatrice qui affirme que « *le Comité n'a pas fait preuve de complaisance dans le diagnostic présenté ce qui est tout à son honneur* ».

L'une des évaluatrices s'interroge toutefois sur le nombre de questions d'évaluation et sur le lien logique entre la première question d'évaluation, qui porte surtout sur la pertinence du programme, et les autres questions qui portent davantage sur la qualité des programmes.

Les deux évaluatrices relèvent l'effort particulier d'élaborer un profil professionnel en lien avec la première question de l'évaluation ciblée. Ainsi, l'une des deux affirme que « *Cette manière de procéder apparaît digne de mention puisque, dans une démarche inductive..., les différents acteurs de l'évaluation ont pris le risque et le temps de remettre en cause leur vision individuelle malgré tout l'inconfort que l'exercice a dû susciter* ». Dans la même foulée, l'autre évaluatrice mentionne que « *Force est d'admettre que l'élaboration du profil professionnel réussit à identifier des compétences dites transversales, c'est-à-dire importantes à développer peu importe la clientèle auprès de laquelle le psychoéducateur intervient. Il s'agit d'un succès appréciable d'une démarche qui semblait impossible à première vue* ».

En ce qui concerne spécifiquement le rapport d'évaluation, bien entendu, chaque évaluatrice aurait aimé que certains points soient traités autrement ou plus profondément. Par exemple, une des évaluatrices souligne qu'aucune explication n'est donnée au taux d'abandon élevé (à ce

moment-là) de la maîtrise. L'autre affirme qu'il aurait été « *souhaitable d'accompagner, voire d'encadrer, les représentants des milieux de pratique dans cette démarche d'évaluation au lieu de couper court à la discussion en raison du temps requis pour obtenir un consensus clair ou un degré d'accord suffisant* ». Par contre, aucune des deux évaluatrices ne demande d'apporter des corrections au rapport d'évaluation, sauf en ce qui concerne un point d'information relatif aux programmes de maîtrise dans le réseau des universités du Québec (page 15 du rapport).

Au chapitre des recommandations, les deux évaluatrices ont d'abord repris les difficultés que pose, pour la formation, l'intégration des connaissances et leur utilisation dans l'action professionnelle telle que soulevée par l'évaluation. Les deux ont aussi souligné l'importance du profil élaboré pour orienter les travaux de révision. L'une des évaluatrices a toutefois émis l'opinion que « *on peut regretter que le processus évaluatif ait été si bien amorcé et donne peu de place de manière concrète aux changements à apporter comme s'il y avait eu un essoufflement vers la fin du processus* ». Dans ses recommandations elle souligne que « *il apparaît donc vital que des décisions avec des objectifs, des moyens d'atteinte et des échéanciers fermes soient prises par l'ensemble des responsables de la formation ... pour corriger cette difficulté récurrente* » et elle termine en ajoutant que « *Ces éléments devraient militer en faveur d'une révision complète du programme tel que proposé par le CÉP ce qui ne semble pas partagé par l'ensemble des professeurs* ». Enfin, comme l'indique l'autre évaluatrice à la fin de son évaluation « *il y a plus que l'adhésion de l'équipe de professeurs, la responsabilité engagée de quelques professeurs, du temps, de la formation, des ressources financières pour mener à bon port un tel projet¹. La condition première de la réussite d'une réforme d'un programme repose sur la croyance et l'engagement de la direction de la faculté qui sauront au moment opportun redonner le sens à une telle démarche et accorder les ressources pour la mener à terme* ».

Le rapport final.

Compte tenu qu'il n'y a qu'une correction mineure à apporter concernant le nombre de profils à la maîtrise dans le réseau des universités du Québec, M. Joly, au nom du CÉP a déposé le rapport daté du 15 août 2005 à titre de rapport final. Une correction a toutefois été apportée à la page 15 pour indiquer qu'il y a trois profils de formation à la maîtrise en psychoéducation dans les universités du Québec qui offrent le programme.

Suite au rapport.

Suite au rapport, le département de psychoéducation a nommé un comité de révision du programme. Ce comité était composé des professeurs Jacques Joly, à titre de président du comité, Laurier Fortin, directeur du département, Myriam Laventure, responsable de la formation pratique, Robert Pauzé, responsable de la maîtrise pendant le congé d'éducation continue de Mme Verlaan et directeur de département pendant le congé d'éducation continue de M. Fortin et Pierrette Verlaan, responsable de la maîtrise. Mme Sophie Blanchard complétait le comité à titre de professionnelle responsable de la formation pratique.

¹ L'évaluatrice énumère ici les conditions de réalisation d'une réforme identifiées par le CEP dans le rapport d'évaluation (p. 72 à 75).

Ce comité s'est régulièrement réuni jusqu'à l'automne 2006 pour élaborer une proposition de révision des programmes et différentes hypothèses de travail. Un document de consultation a été présenté à tous les professeurs en octobre 2006. Ce document proposait d'abord une démarche pour la conception, l'implantation et l'évaluation du programme (basée sur le modèle de Chen, 2005) et proposait que les nouveaux programmes visent le développement de compétences professionnelles en se basant sur une stratégie d'apprentissage par problème (APP) comme en médecine et en génie électrique à l'Université de Sherbrooke.

Suite à cette rencontre, le comité de révision des programmes a travaillé à élaborer un plan d'action allant dans ce sens. Ce plan d'action devait être déposé à l'assemblée du 14 mars 2007 du département de psychoéducation. Cette proposition n'a jamais été présentée puisqu'il y avait un désaccord important entre les membres du comité de révision des programmes sur la démarche à privilégier pour revoir les programmes principalement sur la question des approches pédagogiques à privilégier. Ce désaccord était le reflet d'un désaccord important de quelques professeurs et professeurs du département au regard de l'orientation préconisée par le comité de révision pour la modification des programmes. Les tensions suscitées par les différences de points de vue ont conduit à la démission du président du comité d'évaluation le 2 mars 2007 et à la dissolution du comité de révision de programme. Ces événements se sont déroulés en même temps que nous devions composer avec le changement du responsable de la maîtrise et du directeur du département et le départ de deux jeunes professeurs. Un temps d'arrêt s'avérait donc nécessaire pour faire face à cette transition.

En octobre dernier, j'ai estimé, en tant que nouveau directeur de département, que la situation était maintenant propice à la relance du dossier de révision des programmes. Différentes propositions de travail ont été faites à l'assemblée des professeurs et professeurs pour réenclencher le travail de révision des programmes. Nous avons tenu une première journée de travail en décembre 2007. Cette journée a été fort appréciée par tous les professeurs et professeurs. Tous ont alors convenu de l'importance de travailler en assemblée au cours des prochains mois afin d'assurer l'engagement et la participation de tous à cette révision des programmes. Suite à cette rencontre, nous avons élaboré le plan d'action qui suit. Ce plan a été accepté en réunion de département le 9 janvier 2008.

Le travail que nous venons d'entreprendre devrait se concrétiser par l'implantation d'un nouveau programme en août 2010. Il y aura donc eu un délai important entre le début du prédiagnostic (octobre 2003) et l'implantation du nouveau programme (août 2010). Ce délai n'a pas de conséquences graves puisque notre programme actuel ne présente pas de problèmes majeurs et des ajustements ont constamment été faits pour corriger les lacunes identifiées lors du prédiagnostic. En outre, nous venons de recevoir un avis de l'OCCOPPQ (décembre 2007) qui indique que notre programme actuel « prépare adéquatement les psychoéducateurs à exercer leur profession » (voir en annexe, p. 10).

Les décisions

Le rapport d'évaluation périodique des programmes de baccalauréat et de maîtrise en psychoéducation, le plan de réalisation des recommandations et le résumé de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté d'éducation, lors de sa séance du 28 janvier 2008.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil universitaire, chargé des dossiers d'évaluation périodique, le 6 février 2008. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université. Le comité a aussi reconnu la qualité de ces programmes et en a reconnu la pertinence.

Le rapport d'évaluation périodique des programmes de baccalauréat et de maîtrise en psychoéducation, le plan de réalisation des recommandations, le résumé de l'évaluation et les rapports des experts externes ont été soumis au conseil universitaire, lors de sa séance du 15 avril 2008.

Lors de sa réunion du 29 avril 2008, à la recommandation du conseil universitaire, le conseil d'administration a approuvé le plan de réalisation des recommandations issues de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat et de maîtrise en psychoéducation de la Faculté d'éducation, sous réserve de l'acceptation, par le comité de direction, des suites qui en découlent, et a confié à la Faculté d'éducation la responsabilité d'assurer les suites appropriées à ce plan.

Secrétariat de l'évaluation périodique